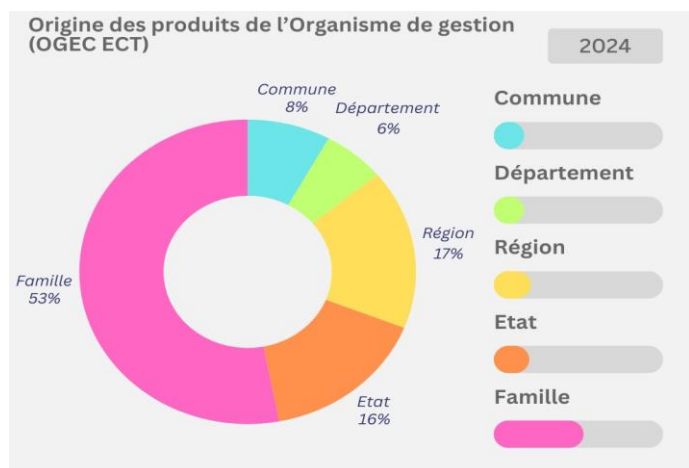


COMMUNIQUE E.C.T. Information sur les contributions des familles

La contribution des familles (appelée également rétribution scolaire ou redevance) est la participation financière qui est demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses d'externat non prises en charge par les différents forfaits versés par les collectivités publiques compétentes.

Pour l'E.C.T., la contribution moyenne des familles s'étale de **480 € à 1735 €** par an suivant les classes et les catégories et représente **53 %** des produits de l'établissement. L'école primaire et maternelle reçoit le *forfait communal*, le collège le *forfait départemental*, le lycée le *forfait régional*. Le *forfait état* concerne le collège et le lycée.



Origine des produits de l'Organisme de gestion (OGEC ECT)

Comme nous pouvons le constater sur ce graphique, **la pérennité des établissements ne serait pas assurée sans la contribution des familles**. Les établissements doivent faire face à de multiples obligations : mises aux normes, rénovation de locaux, équipements pédagogiques, modifications de la convention collective, etc.

APPEL AUX DONS

Un reçu fiscal pour *dons aux œuvres à une association habilitée* sera délivrée à la fin de chaque année civile.

Les directeurs sont, comme d'habitude, à l'écoute des familles qui rencontreraient des difficultés de tout ordre.

Soyez assurés de notre dévouement.

Le Président de l'E.C.T.
A.BONDAZ

Les Chefs d'Etablissement de l'ECT